

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Dans le cadre des mesures préventives prises contre le COVID-19

En application de l'arrêté du 14 mars 2020 du Ministre de la santé, **les accueils collectifs de mineurs sont suspendus du 16 au 29 mars 2020 inclus. (Centres de loisirs et locaux de jeunes).**

Pour les familles qui ont préinscrit leurs enfants, les jours ne seront pas facturés. Nous vous tiendrons informés des évolutions via le site internet de la collectivité et via le site internet de la ligue de l'enseignement.

Centre public d'information-Préfecture

02 31 30 67 60 (7/7j de 8h à 20h)

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade